

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Malenfant

<https://www.cadre21.org/membres/c4b6e15671b135280d456baa>

Date d'obtention : 2020-12-18 13:43:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Devoir de rassurer la personne qui dénonce et la victime. Poser des questions pour évaluer la situation. Demander à la victime qui est au courant. Se référer à la trousse pour remplir la grille d'évaluation. Déterminer si c'est un geste impulsif ou malveillant. Si impulsif, remplir la grille de façon individuelle, avec tous les acteurs de la situation, confisquer les appareils et contacter le service de police. Ne jamais regarder les images en question. Si malveillant, remplir la grille avec la victime et les témoins. Ne pas remplir la grille avec l'instigateur, confisquer les appareils et contacter service de police. Dans tous les cas, demander aux jeunes de ne pas parler de la situation. Contacter les parents de tous les jeunes concernés rapidement pour parler de l'intervention. Demander aux parents de ne pas parler de la situation pour préserver l'identité de tous. S'il y a refus de collaborer pour remplir la grille ou remettre un appareil, contacter le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est primordial de toujours se référer à la trousse pour intervenir dans une situation de sextage, afin de poser les bonnes actions, qui pourront avoir pour effet de protéger la victime, dans le but de minimiser le plus possible et rapidement, les conséquences néfastes des sextos. Il est important de retenir qu'une situation peut évoluer dans le temps et qu'à chaque fois qu'une nouvelle information est présentée à l'intervenant, il doit se questionner en s'appuyant sur les informations contenues dans sa trousse. L'intervenant scolaire a un rôle clé pour déterminer la nature des gestes posés et se doit d'être très rigoureux dans l'application de la méthode, afin de venir en aide adéquatement aux jeunes, de remplir son rôle protecteur, de fournir à la police, des informations complètes de la situation, tout en prenant garde de ne pas nuire au processus, en ne respectant pas le protocole.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense qu'il doit parfois être un peu difficile de déterminer avec certitude, suite à l'analyse des réponses données par les acteurs de l'incident dans la grille d'évaluation, s'il s'agit d'un geste impulsif ou malveillant. Si tous les jeunes questionnés ont la même version de l'histoire, la situation est plus claire. Si une ou plusieurs versions sont différentes, il peut devenir difficile de départager la vérité, donc de prendre la bonne décision quant à l'orientation que prendra notre intervention. L'intervenant se doit d'être rigoureux dans le suivi de la méthode, afin de bien guider la suite de l'intervention à cette étape.